



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierrezurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-03

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu du changement de poteau de 7 m en bois Gspot 000373142 Route de Taisnières au carrefour de la route de Monte en peine.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à compter du 08 février pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Les deux sens de circulation sont concernés avec un empiètement sur la chaussée.

Article 3 : Le stationnement et le dépassement sera interdit pour les poids lourds et les véhicules légers sur la portion de route concernée.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

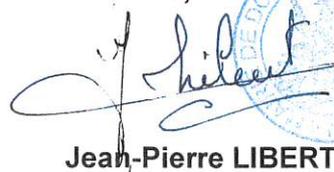
Article 5 : La signalisation sera mise en place par la SARL VELARCOM.

Article 6 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 24 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Pierre LIBERT